

Consommation des ménages

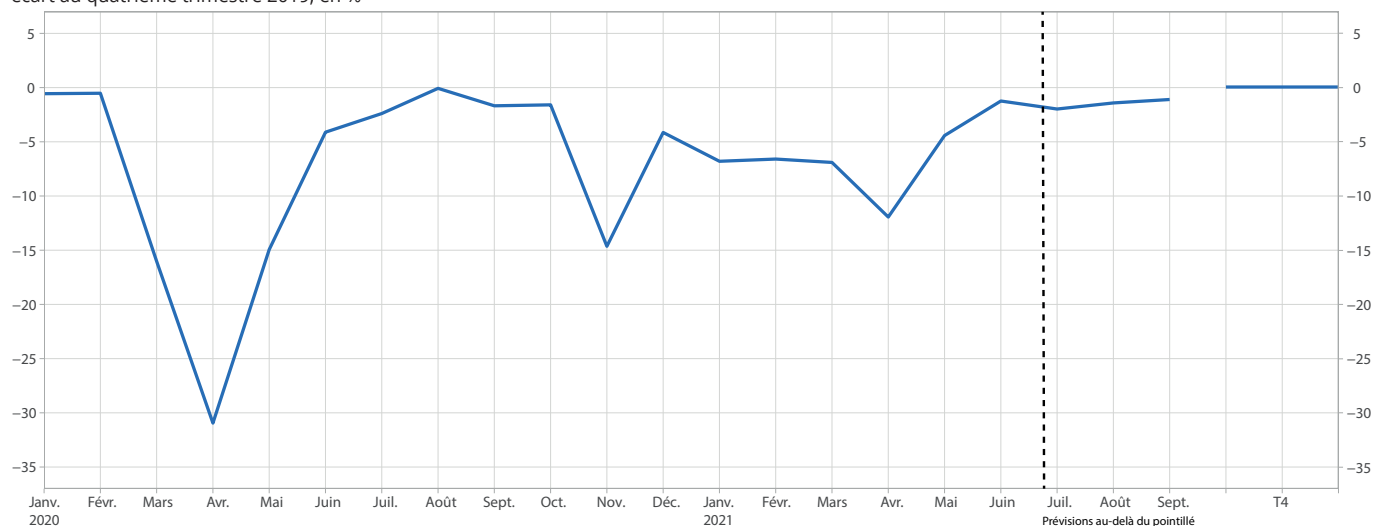
Après s'être fortement dégradée en avril du fait du troisième confinement, la consommation des ménages s'est redressée en mai et en juin avec la levée progressive des restrictions sanitaires. Elle s'est ainsi située en juin à un niveau proche de celui d'avant-crise (-1 % par rapport au quatrième trimestre 2019, après -4 % en mai et -12 % en avril), soit une progression de +1,0 % au deuxième trimestre, après une stagnation au précédent. En juillet, la consommation se serait légèrement dégradée, se situant à -2 % par rapport au niveau d'avant-crise. Elle aurait en effet pâti d'une baisse de la consommation de biens (notamment des achats de véhicules), et ce malgré le dynamisme des dépenses dans les services auparavant soumis à restrictions (hébergement-restauration, services de transport ou activités de loisirs). En août, la consommation aurait légèrement progressé, atteignant -1 ½ par rapport à son niveau d'avant-crise : la consommation de biens se serait redressée tandis que la mise en place du passe sanitaire n'aurait que modérément affecté les dépenses des ménages dans les secteurs concernés, notamment la restauration. En septembre, et par la suite au quatrième trimestre, l'amplification de la vaccination devrait permettre à la consommation de se redresser dans les secteurs soumis à l'obligation du passe sanitaire : selon notre scénario, les dépenses des ménages se situeraient alors en septembre à 1 % en deçà de leur niveau d'avant-crise, puis elles le rejoindraient progressivement d'ici la fin de l'année. Au total, après avoir diminué de 7,2 % en 2020, la consommation des ménages rebondirait de 4,5 % en 2021.

Depuis la *Note de conjoncture* du 1^{er} juillet 2021, les résultats détaillés des comptes nationaux du deuxième trimestre 2021, publiés fin août, ont montré une progression trimestrielle de la consommation des ménages de +1,0 %, proche de ce qui avait été prévu (+1,3 %). Cette progression provient du rebond de la consommation en mai et en juin, dans le sillage des allègements progressifs des restrictions sanitaires et après la chute enregistrée au mois d'avril du fait du confinement. En mai, la consommation des ménages s'est en effet située à -4 % par rapport à son niveau du quatrième trimestre 2019, après -12 % en avril (► **figure 1**). Ce redressement au mois de mai a principalement été tiré par la consommation de biens, les commerces « non essentiels » ayant rouvert le 19 mai, et dans une moindre mesure par les dépenses en hébergement et restauration, avec la réouverture des terrasses à cette même date. En juin, le dynamisme de la consommation s'est confirmé, notamment dans les services concernés par la poursuite des allègements de restrictions : les dépenses des ménages se sont ainsi situées, en juin, très proches de leur niveau d'avant-crise (-1 % par rapport à ce niveau).

Pour le mois de juillet, les montants de transactions par carte bancaire CB et les données de ventes d'enseignes de la grande distribution permettent d'estimer la consommation des ménages : ce mois estival est caractérisé en outre par la levée quasi complète des

► 1. Consommation mensuelle estimée et prévue

écart au quatrième trimestre 2019, en %



Lecture : en juillet 2021, la consommation des ménages se serait située à 2 % en deçà de son niveau du quatrième trimestre 2019. À partir d'octobre 2021, les projections sont établies à un pas trimestriel et non plus mensuel.

Source : calculs Insee à partir de sources diverses

restrictions sanitaires instaurées depuis le début de l'année et par la mise en place du passe sanitaire à partir du 20 juillet, parallèlement à la progression de la couverture vaccinale. Le total des montants de transactions CB, pris en glissement par rapport à 2019, semble conserver en juillet le dynamisme qu'il connaissait au mois de juin, comparable par ailleurs à celui du mois de juillet 2020 (► **figure 2**). Toutefois, dans le détail des produits, la consommation des ménages en biens, publiée fin août en même temps que les résultats détaillés des comptes du deuxième trimestre, montre une dégradation des dépenses en biens industriels, qui repassent en juillet en deçà de leur niveau d'avant-crise (-2 %, ► **tableau 1**). De fait, outre la baisse des dépenses d'alimentation et des achats de véhicules, certains surcroûts de consommation observés en juin semblent s'être atténués en juillet : c'est le cas par exemple dans l'habillement-chaussure ou l'équipement du foyer, où les montants de transactions CB apparaissent à cet égard nettement moins dynamiques en juillet (► **figure 3**). Dans les services en revanche, les transactions CB

dans l'hébergement et la restauration continuent de progresser en juillet, atteignant des niveaux (en écart à 2019) similaires voire supérieurs à ceux de 2020.

Compte tenu de ces éléments, la consommation des ménages aurait fléchi légèrement en juillet, se situant 2 % en deçà de son niveau d'avant-crise. Ce fléchissement traduirait celui de la consommation de biens, et ce malgré la progression des dépenses dans les services marchands. Dans ces derniers, la consommation se serait en effet située à -3 % par rapport au niveau d'avant-crise, après -5 % en juin, bénéficiant de la reprise dans les services auparavant bridés par les restrictions d'activité : les services de transport, la restauration et conjointement l'hébergement, et les services de loisirs.

En août, la consommation des ménages aurait légèrement progressé, arrivant à 1 ½ % sous son niveau du quatrième trimestre 2019. La consommation de biens serait en effet plus dynamique qu'en juillet,

► 1. Consommation mensuelle des ménages estimée et prévue

écart au quatrième trimestre 2019, en %

Produits	Part dans la consommation*	2021					
		avril	mai	juin	juillet	août	septembre
Agriculture, sylviculture et pêche	3%	-2,4	-1,3	-3,3	-7	-3	-3
Industrie	44%	-10,3	-0,2	0,2	-2	0	-1
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	15%	3,0	2,8	0,1	-3	1	1
Cokéfaction et raffinage	4%	-16,6	-7,6	-1,9	-1	2	0
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	3%	5,7	14,6	11,7	10	8	8
Fabrication de matériels de transport	6%	-12,8	-11,3	-10,4	-13	-10	-11
Fabrication d'autres produits industriels	12%	-32,9	-1,4	4,5	1	1	1
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	5%	8,3	7,2	0,3	1	1	1
Construction	2%	-1,5	-1,7	-2,0	-2	-2	-2
Services principalement marchands	47%	-17,4	-11,3	-5,1	-3	-4	-3
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	1%	-3,7	-5,0	-2,7	-9	-2	-2
Transports et entreposage	4%	-64,0	-41,3	-34,7	-23	-18	-18
Hébergement et restauration	8%	-62,4	-44,0	-16,0	-8	-16	-12
Information et communication	3%	0,8	3,3	2,0	3	3	3
Activités financières et d'assurance	5%	0,6	1,3	1,7	2	2	2
Activités immobilières	19%	2,1	2,2	2,3	2	2	3
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	2%	-8,9	-7,5	-4,5	-5	-4	-1
Autres activités de services	4%	-33,6	-20,6	-11,4	-10	-11	-10
Services principalement non marchands	5%	0,4	0,7	1,5	2	2	2
Correction territoriale	-1%	-74,4	-84,3	-95,5	-38	-38	-38
Total	100%	-11,9	-4,4	-1,2	-2	-1 ½	-1

* Poids dans la dépense de consommation finale des ménages en euros courants au quatrième trimestre 2019

■ Prévisions

Lecture : en juillet 2021, le niveau de consommation des ménages en services d'hébergement et de restauration aurait été inférieur de 8 % à celui du quatrième trimestre de 2019.

Source : calculs Insee à partir de sources diverses

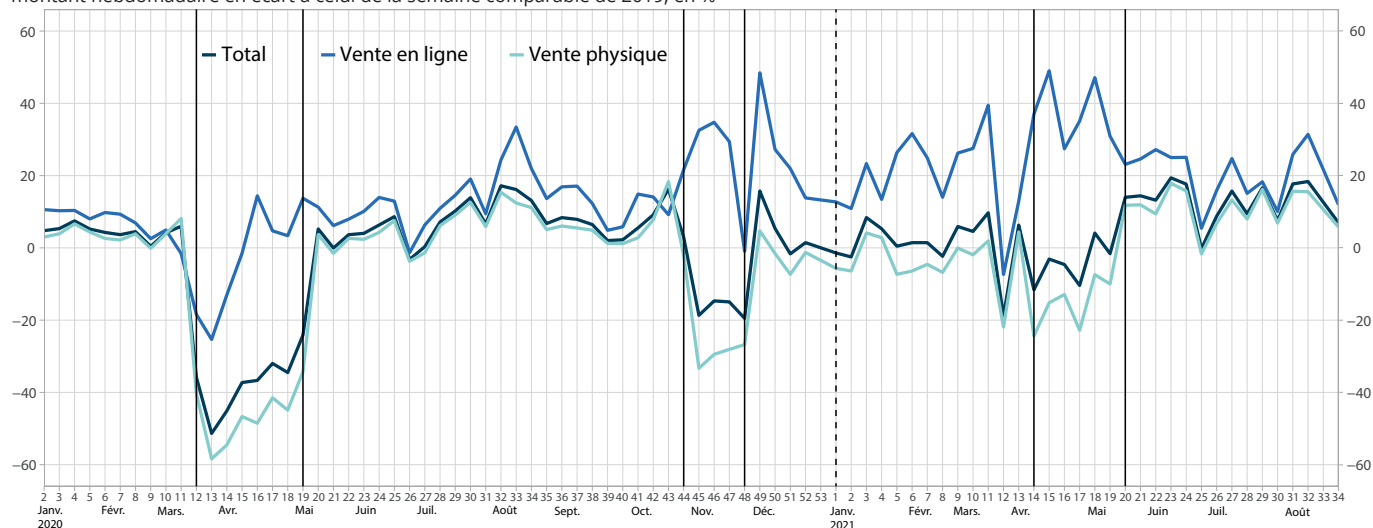
Conjoncture française

avec notamment une légère remontée des achats de véhicules. Toutefois, les dépenses dans les services seraient affectées, quoique modérément, par la mise en place du passe sanitaire dans les secteurs concernés, notamment la restauration et, dans une moindre mesure, les activités de loisirs. En effet, le profil des transactions par carte bancaire CB (disponibles

jusqu'au 29 août) fait apparaître un fléchissement des montants payés au moment de l'instauration du passe, notamment dans la restauration ou, moins nettement, dans les cinémas ou encore certaines activités touristiques (► encadré). Dans la restauration, ce fléchissement intervient toutefois après une forte progression les semaines précédentes et elle est sans

► 2. Montants hebdomadaires de transactions par carte bancaire CB

montant hebdomadaire en écart à celui de la semaine comparable de 2019, en %



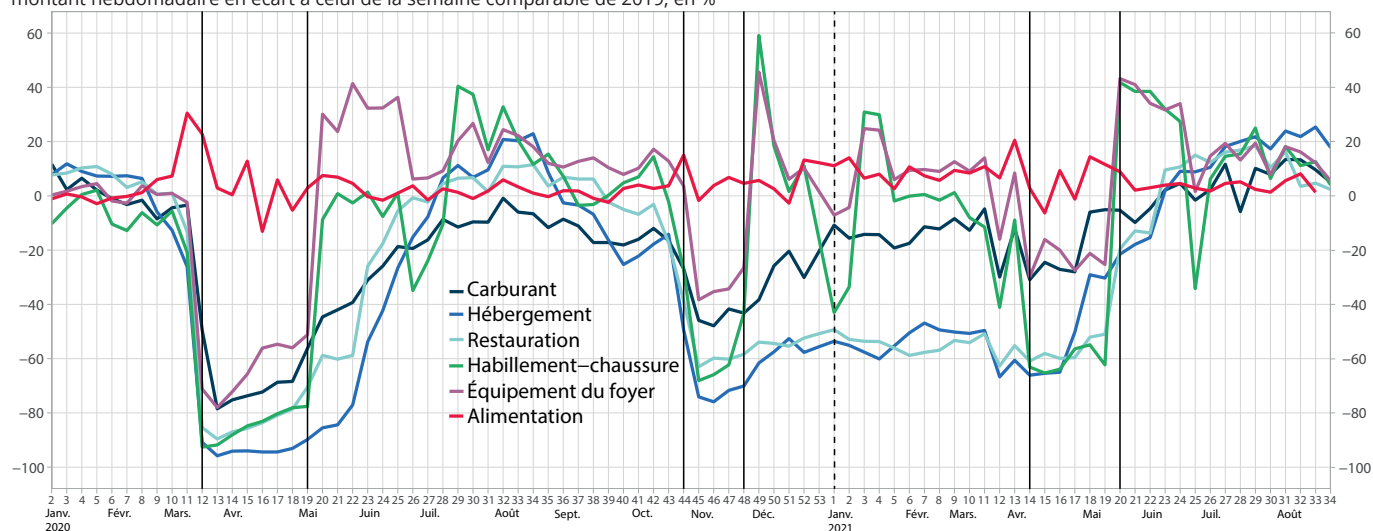
Lecture : lors de la semaine 34 de 2021 (23 – 29 août), le total des montants de transactions par carte bancaire CB était supérieur de 7 % au montant de la semaine 34 de 2019. Les traits verticaux indiquent les dates de fermeture et de réouverture des commerces « non essentiels » lors des confinements de 2020 et du confinement national du printemps 2021. Chaque montant étant pris en écart à celui de la semaine comparable de 2019, les écarts affichés pour fin 2020 et début 2021 intègrent donc une rupture dans la semaine prise comme référence (fin 2019 puis début 2019). Cette rupture est signalée par le trait vertical pointillé à la semaine 1 de 2021.

Note : par ailleurs, la dynamique de ces montants de transactions CB peut traduire, à partir du mois de mars 2020, un plus fort recours aux paiements par carte bancaire CB, cette tendance étant corrigée dans la prévision des pertes ou surcroît de consommation par rapport au niveau d'avant-crise.

Source : Cartes Bancaires CB, calculs Insee

► 3. Montants hebdomadaires de transactions par carte bancaire CB et de ventes par la grande distribution, pour divers types de biens et services

montant hebdomadaire en écart à celui de la semaine comparable de 2019, en %



Lecture : lors de la semaine 34 de 2021 (23 – 29 août), les montants de transactions par carte bancaire CB relatifs aux achats de carburant étaient supérieurs de 5 % aux montants de la semaine 34 de 2019. Les traits verticaux indiquent les dates de fermeture et de réouverture des commerces « non essentiels » lors des confinements de 2020 et du confinement national du printemps 2021. Chaque montant étant pris en écart à celui de la semaine comparable de 2019, les écarts affichés pour fin 2020 et début 2021 intègrent donc une rupture dans la semaine prise comme référence (fin 2019 puis début 2019). Cette rupture est signalée par le trait vertical pointillé à la semaine 1 de 2021.

Note : concernant l'alimentation, les données disponibles portent jusqu'à la semaine 33 de 2021 (16 – 23 août). La dynamique de ces montants de transactions CB peut traduire, à partir du mois de mars 2020, un plus fort recours aux paiements par carte bancaire CB, cette tendance étant corrigée dans la prévision des pertes ou surcroît de consommation par rapport au niveau d'avant-crise.

Source : Cartes Bancaires CB (sauf pour l'alimentation) et données de caisse d'enseignes de la grande distribution (pour l'alimentation), calculs Insee

L'instauration du passe sanitaire se serait traduite par un fléchissement de la consommation des ménages dans les restaurants, sans commune mesure toutefois avec les chutes de consommation enregistrées lors des précédentes vagues épidémiques

Du fait de la propagation du variant Delta de la covid-19, un renforcement des restrictions sanitaires a été mis en place au cours du mois de juillet puis au mois d'août. Le 21 juillet, le passe sanitaire est devenu obligatoire dans les lieux de culture et de loisirs accueillant plus de 50 personnes (cinémas, théâtres, musées, parcs d'attraction...) et de façon générale pour tous les événements rassemblant plus de 50 personnes (contre 1 000 personnes auparavant). Depuis le 9 août, le seuil de 50 personnes est levé – le passe sanitaire étant exigé quel que soit le nombre de personnes accueillies – et le passe est désormais obligatoire dans les restaurants, cafés et terrasses, dans les transports en commun interrégionaux sur longue distance et dans les grands centres commerciaux (sur décision préfectorale). Par ailleurs, plusieurs départements d'Outre-mer ont été placés en confinement depuis la fin juillet et le début août selon les cas (Martinique, Guadeloupe, Réunion).

L'analyse des transactions CB quotidiennes, dans les secteurs concernés par l'application du passe sanitaire, permet d'observer l'effet éventuel de celui-ci sur les comportements de consommation des ménages. Cette analyse reste toutefois à prendre avec précaution : en effet, le profil des montants de transactions CB, assez volatil sur la période d'étude, peut être affecté par d'autres facteurs que la seule instauration du passe sanitaire. Enfin, il s'agit d'une analyse de court terme puisque les transactions CB sont exploitées jusqu'à la date du 29 août, soit trois semaines environ après l'extension généralisée du passe sanitaire.

Concernant les lieux de culture et de loisirs soumis à l'obligation du passe depuis le 20 juillet, les transactions par carte bancaire CB permettent d'identifier les lieux touristiques (plus précisément, les activités qui regroupent les parcs d'attractions, les cirques, les expositions ou les musées), ainsi que les cinémas et les théâtres. Dans les lieux touristiques, les montants de transactions CB (considérés en écart à 2019 et en moyenne mobile sur 7 jours pour atténuer leur volatilité quotidienne) apparaissent moins dynamiques à partir du 20 juillet, suggérant un effet modérateur de l'instauration du passe sur la fréquentation de ces lieux (► **figure a**). Cet effet semble toutefois temporaire puisque les transactions CB se redressent progressivement à partir de début août. Dans les cinémas, les montants de transactions CB montrent une dynamique baissière qui débute avant le 20 juillet et court jusqu'à la fin juillet : sur les deux premières semaines d'août, le profil semble se situer en moyenne à un niveau inférieur à celui de juillet, même si la différence n'est pas notable et que l'on assiste à un rebond là partir de la mi-août. Dans les théâtres en revanche, les montants de transactions CB ne présentent pas d'inflexion particulière au moment de l'instauration du passe, restant très inférieurs à leur niveau de 2019.

Parmi les lieux soumis à l'obligation du passe sanitaire depuis le 9 août, les transactions CB permettent d'identifier les restaurants, les « cafés, bars et discothèques » et les hôtels. L'instauration du passe ne semble peser que sur les transactions CB dans les restaurants : après avoir vivement progressé en juin et juillet à la faveur des réouvertures, les transactions CB dans les restaurants fléchissent sensiblement à partir du 9 août (► **figure b**). Elles se redressent légèrement les jours suivants mais en demeurant toutefois à un niveau en deçà de celui de juillet. Ces éléments conduisent à intégrer dans le scénario de prévision une baisse de 10 % des dépenses de restauration au moment de l'instauration du passe et les trois semaines suivantes, par rapport au niveau de ces dépenses juste avant l'instauration. Cette baisse est supposée temporaire, du fait notamment de l'amplification de la vaccination. Elle reste en outre très faible en comparaison des pertes de consommation connues au moment du troisième confinement ou lorsque seules les terrasses des restaurants étaient ouvertes (période du 19 mai au 8 juin). Au total, la consommation des ménages dans la restauration se serait située en août à -15 % sous son niveau d'avant-crise (soit le quatrième trimestre 2019), après -6 % en juillet, mais contre -58 % en avril 2021. Les transactions par cartes bancaires CB dans ce secteur restent quant à elle supérieures en août 2021 à leur niveau d'août 2019, du fait, entre autres, du recours accru à ce moyen de paiement relativement à d'autres (paiement en liquide, etc.) depuis la crise sanitaire. Par ailleurs, les transactions CB portent sur les

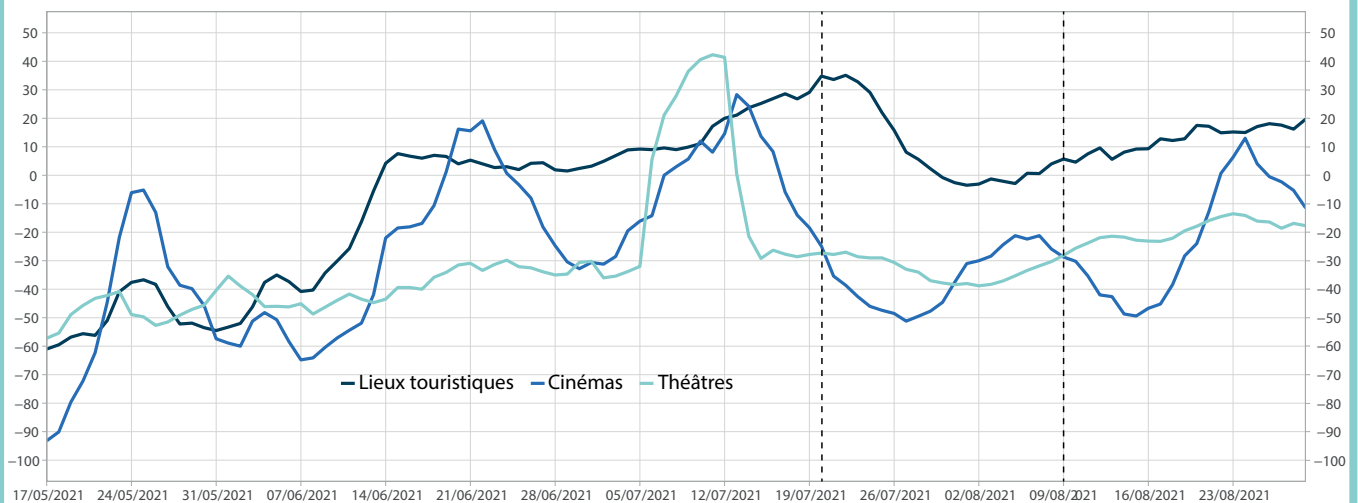
.../...

dépenses des résidents en France, excluant de ce fait les dépenses des touristes étrangers (et les dépenses des touristes français à l'étranger) : dans un contexte estival sans doute marqué par davantage de résidents restés en France et moins de touristes étrangers en France, les transactions CB dans la restauration peuvent surestimer le niveau effectif de la consommation dans ce secteur.

Dans les transports, l'instauration du passe ne semble pas avoir eu d'effet particulier sur les transactions CB, ni sur celles relatives aux transports ferroviaires ou aériens ni sur les achats de carburant. Le transport automobile ne paraît donc pas avoir été privilégié du fait de l'obligation du passe dans les transports longue distance. ●

► a. Montants quotidiens de transactions par carte bancaire CB, dans les lieux touristiques, les cinémas et les théâtres

moyenne mobile sur 7 jours des montants quotidiens en écart à ceux des jours comparables de 2019, en %

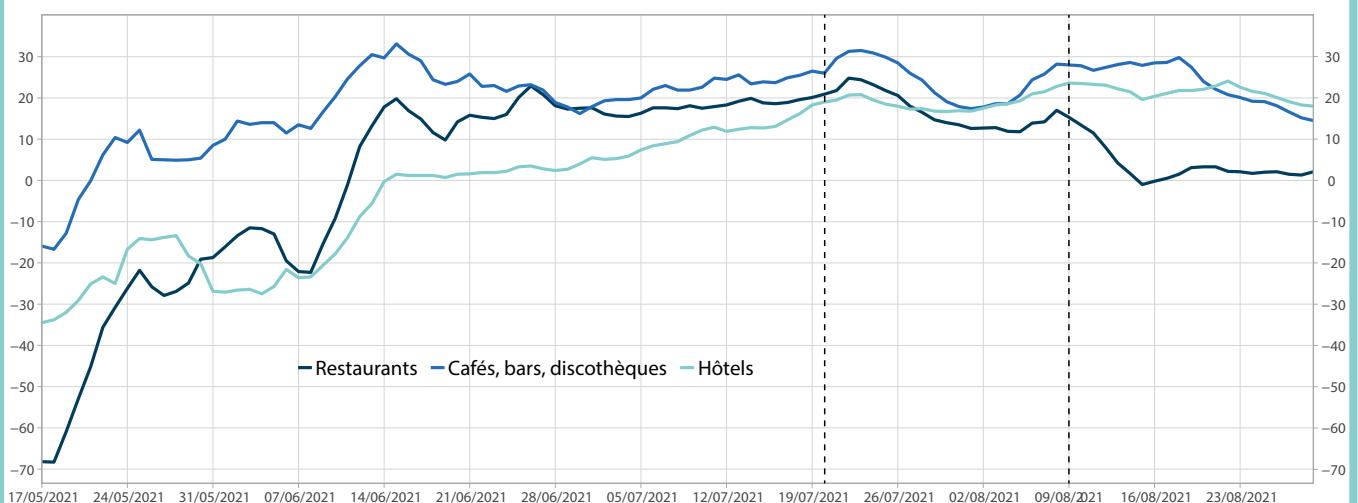


Note : les lieux touristiques regroupent les parcs d'attractions, cirques, musées et expositions. Les deux traits verticaux pointillés désignent respectivement les dates du 20 juillet (obligation du passe sanitaire dans les lieux de culture et de loisirs accueillant plus de 50 personnes) et du 9 août (extension du passe sanitaire aux restaurants, cafés et bars, aux transports sur longue distance et à certains grands centres commerciaux).
Lecture : les montants de transactions par carte bancaire CB dans les cinémas, pris entre le 10 et le 16 août 2021, étaient inférieurs de 47 % aux montants pris sur la période comparable de 2019.

Source : Cartes Bancaires CB, calculs Insee

► b. Montants quotidiens de transactions par carte bancaire CB, dans les restaurants, les cafés, bars et discothèques et dans les hôtels

moyenne mobile sur 7 jours des montants quotidiens en écart à ceux des jours comparables de 2019, en %



Note : les deux traits verticaux pointillés désignent respectivement les dates du 20 juillet (obligation du passe sanitaire dans les lieux de culture et de loisirs accueillant plus de 50 personnes) et du 9 août (extension du passe sanitaire aux restaurants, cafés et bars, aux transports sur longue distance et à certains grands centres commerciaux).

Lecture : les montants de transactions par carte bancaire CB dans les restaurants, pris entre le 10 et le 16 août 2021, étaient quasiment identiques aux montants pris sur la période comparable de 2019.

Source : Cartes Bancaires CB, calculs Insee

commune mesure avec les pertes de consommation connues avant la réouverture des restaurants. Dans ce contexte, et compte tenu également des mesures de confinement en vigueur dans plusieurs départements d'Outre-mer, les dépenses des ménages en services se seraient un peu dégradées en août, revenant à -4 % par rapport au niveau d'avant-crise.

En septembre, avec notamment la poursuite de la campagne de vaccination, les dépenses de restauration et de loisirs reprendraient leur normalisation. Les dépenses des ménages dans les services se redresseraient, revenant à leur niveau de juillet, et la consommation totale des ménages serait à nouveau très proche de son niveau d'avant-crise (1 % en deçà de ce niveau). Au troisième trimestre 2021 dans son ensemble, la consommation des ménages se situerait ainsi à -1,5 % par rapport au niveau du quatrième trimestre 2019 (après -5,9 % au premier trimestre,

► **tableau 2**). Dans l'hébergement-restauration notamment, la consommation dépasserait son niveau du troisième trimestre 2020, bien qu'encore en deçà de son niveau d'avant-crise.

Au quatrième trimestre, et sous l'hypothèse que l'évolution de la situation sanitaire ne nécessite pas de renforcement des mesures de restrictions, la consommation des ménages progresserait et rejoindrait alors son niveau d'avant-crise, portée par la normalisation progressive des dépenses dans les services. Dans l'hébergement-restauration et les activités de loisirs notamment, l'amplification de la vaccination conduirait la consommation à progresser nettement, même si elle resterait affectée par la reprise inégale du tourisme international et des voyages d'affaires ou encore, dans le cas de la restauration, par le recours plus fréquent au télétravail. Dans les services de transport également, les dépenses des ménages se rapprocheraient

► 2. Consommation trimestrielle des ménages estimée et prévue

écart au quatrième trimestre 2019, en %

Produits	Part dans la consommation*	2020				2021				2020	2021
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4		
Agriculture, sylviculture et pêche	3%	3,9	-1,2	-0,1	-1,0	-0,1	-2,3	-4	-3	0,4	-3
Industrie	44%	-6,7	-12,9	2,5	-1,7	-0,9	-3,4	-1	0	-4,7	-1
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	15%	3,5	5,4	2,2	3,3	3,7	2,0	0	1	3,6	2
Cokéfaction et raffinage	4%	-5,9	-29,2	-4,6	-12,9	-5,8	-8,7	1	-1	-13,1	-4
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	3%	-8,2	-4,6	12,2	15,4	13,0	10,7	9	4	3,7	9
Fabrication de matériels de transport	6%	-23,1	-35,5	3,5	-9,3	-8,4	-11,5	-11	-6	-16,1	-9
Fabrication d'autres produits industriels	12%	-12,1	-23,1	3,5	-5,0	-4,4	-10,0	1	2	-9,2	-3
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	5%	-2,5	-3,5	0,6	1,6	1,7	5,3	1	1	-0,9	2
Construction	2%	-9,4	-23,5	0,2	0,8	-1,1	-1,8	-2	0	-8,0	-1
Services principalement marchands	47%	-6,1	-21,8	-6,3	-14,1	-15,2	-11,3	-3	0	-12,1	-8
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	1%	-12,3	-24,7	1,2	-4,7	-2,6	-3,8	-4	0	-10,1	-3
Transports et entreposage	4%	-15,6	-74,0	-31,2	-53,4	-51,3	-46,7	-20	-10	-43,6	-32
Hébergement et restauration	8%	-17,0	-63,5	-15,0	-46,6	-58,4	-40,8	-12	-6	-35,5	-29
Information et communication	3%	-2,5	-1,8	-0,7	-0,8	1,2	2,0	3	4	-1,5	3
Activités financières et d'assurance	5%	-2,5	-6,4	-1,7	-0,3	0,7	1,2	2	3	-2,7	2
Activités immobilières	19%	0,1	0,3	0,7	0,8	1,8	2,2	2	3	0,5	2
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	2%	-6,7	-19,1	-10,2	-8,9	-9,6	-7,0	-3	1	-11,2	-5
Autres activités de services	4%	-12,3	-42,2	-13,2	-25,4	-25,8	-21,9	-10	-5	-23,3	-16
Services principalement non marchands	5%	-7,8	-24,1	1,0	-2,4	-0,4	0,9	2	3	-8,3	1
Correction territoriale	-1%	-47,7	-81,4	-32,5	-61,7	-69,2	-84,7	-38	-18	-55,8	-52
Total	100%	-5,7	-16,7	-1,4	-6,8	-6,8	-5,9	-1,5	0,1	-7,6	-3,5

* Poids dans la dépense de consommation finale des ménages en euros courants au quatrième trimestre 2019

■ Prévisions

Lecture : au troisième trimestre 2021, le niveau de consommation des ménages en services d'hébergement et de restauration serait inférieur de 12 % à celui du quatrième trimestre de 2019.

Source : calculs Insee à partir de sources diverses

Conjoncture française

significativement de leur niveau d'avant-crise, bien que pénalisées par un trafic aérien encore dégradé. La consommation de biens, de son côté, rejoindrait son niveau d'avant-crise, bien qu'encore déprimée au niveau des achats de véhicules, en lien avec les problèmes d'approvisionnement du secteur.

Au total, et après sa hausse de 1,0 % au deuxième trimestre, la consommation des ménages augmenterait de 4,6 % au troisième trimestre puis de 1,6 % au quatrième (► **tableau 3**). Ainsi, après sa chute historique de 7,2 % en 2020, elle rebondirait de 4,5 % en 2021. ●

► 3. Consommation des ménages en écart au quatrième trimestre 2019 et en variation trimestrielle

en %

	2020				2021				2020	2021
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4		
Variations trimestrielles	-5,7	-11,6	18,3	-5,5	0,0	1,0	4,6	1,6	-7,2	4,5
écart au T4 2019	-5,7	-16,7	-1,4	-6,8	-6,8	-5,9	-1,5	0,1		

■ Prévisions
Source : Insee